



# Une réparation ? Un problème dans votre appartement ou dans les parties communes ?

Pour les parties communes, contactez le Service des Réparations Locatives :

Lorsqu'une intervention dans les parties communes est nécessaire, vous pouvez appeler le standard téléphonique des réparations locatives au **03 89 22 77 07**, qui est à votre écoute aux horaires d'ouverture du siège de Pôle Habitat (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

En dehors de ces horaires, et en cas d'urgence uniquement, composez le **06 70 32 97 99**.

Pour l'entretien et la réparation des équipements de votre appartement :

Lorsqu'un problème survient dans votre logement assurez-vous d'abord qu'il ne s'agit pas d'un problème d'entretien à votre charge (changer un flexible de douche, déboucher ou détartrer une évacuation d'évier de douche ou de wc, etc.).

Pour les autres interventions, contactez Alsace Home Services, prestataire de votre contrat quiétude et disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au **03 89 21 85 65**.

Entre 12h00 et 14h00, le soir après 17h00, les week-ends et jours fériés au **03 89 21 85 68**.